



**Délibération du Conseil Municipal
Commune de ROUVRES
28260**

Séance du 07 avril 2025

2025/07

**République Française
Département d'Eure et Loir**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
15	15	10
L'an deux mille vingt-cinq, le 07 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. Le Conseil Municipal a été convoqué le 26 mars 2025.		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Vincent RAYMOND, Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame Odile MENNESSON ayant donné pouvoir à Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Hadrien LESUEUR.

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND,
Monsieur Jehan LALANDE,
Monsieur Jérémie ZARPAS.
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire.

Objet de la délibération : Budget Primitif 2025

Madame le Maire présente le budget primitif 2025. La recherche quasi systématique d'aides financières auprès des partenaires institutionnels, avec réalisation des projets que si l'aide est accordée. La recherche quasi systématique d'économie avant d'engager une dépense (nécessaire négociation et ne pas hésiter à demander des gestes commerciaux).

2025/07

Les propositions 2025 sont définies selon des orientations validées :

► En investissement :

- Déploiement de la vidéo protection,
- Installation d'une pompe à chaleur à la mairie et à la salle Michel Legrand,
- Poursuite de la politique de rénovation du patrimoine bâti de la commune :
 - Église : assainissement et restauration des couvertures et des charpentes,
 - École bleue : Installation d'une VMC, réfection des peintures, réfection des parquets, réaménagement de la salle de bains,
- Poursuite des achats de décorations de Noël,
- Enfouissement des réseaux au hameau des Nonains,
- Amélioration énergétique d'installations d'éclairage public Grande Rue, rue de la Cornette et rue de la Folie,
- Église : restauration d'un bénitier en pierre,
- Achat de matériel technique (rotobroyeur),
- Installation de radars pédagogiques.

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Après avoir entendu Madame le Maire et délibéré ;

Article 1 : Adopte le Budget Primitif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
				Chapitre	002	Excédent antérieur	304 129.10
Chapitre	011	Charges générales	191 601.00	Chapitre	70	Produits des services	36 800.00
Chapitre	012	Charges personnel	234 800.00	Chapitre	13	Atténuation de charges	0.00
Chapitre	014	Atténuation produits	94 085.00	Chapitre	73	Impôts et taxes	549 000.00
Chapitre	022	Dépenses imprévues	0.00	Chapitre	74	Dotations et particip°	98 500.00
Chapitre	023	Virement investissem.	157 448.38	Chapitre	75	Autres produits gestion courante	3 100.00
Chapitre	042	Opérations d'ordre de transfert	0.00	Chapitre	76	Produits financiers	0.00
Chapitre	65	Autres charges gestion	285 438.10	Chapitre	77	Produits exceptionnels	0.00
Chapitre	66	Charges financières	7 264.00				
Chapitre	67	Charges exceptionnelles	0.00				
Chapitre	68	Dotations aux amort. et aux prov.	20 892.62				
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			991 529.10	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			991 529.10

Votes pour : 10

Vote contre : 0

Abstention : 0

2025/07

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté	4 778.03	Chapitre	01	Solde d'excédent investissement reporté	0.00
Chapitre	16	Emprunts, dettes assimilées	50 871.00	Chapitre	1068	Solde d'excédent investissement reporté	218 991.03
Chapitre	10	Dotations, fonds divers et réserves	800.00	Chapitre	21	Virement fonctionnement	157 448.38
Chapitre	20	Immobilisations Incorporelles	0.00	Chapitre	040	Opérations d'ordre de transfert	20 892.62
Chapitre	204	Subventions d'équipt versées	73 270.00	Chapitre	10	Dotations/fonds divers	0.00
Chapitre	21	Immobilisations corporelles	779 526.00	Chapitre	13	Subventions d'investissement	511 913.00
Chapitre	41	Immobilisations en cours	0.00	Chapitre	41	Immobilisations en cours	0.00
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE			909 245.03	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE			909 245.03

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

Article 2 : Adopte le Budget Primitif 2025 équilibré en dépenses et recettes :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 991 529.10

Recettes : 991 529.10

Section d'investissement :

Dépenses : 909 245.03

Recettes : 909 245.03

Article 3 : Adopte le Budget Primitif 2025 comme suit en globalité :

Dépenses : 1 900 774.13

Recettes : 1 900 774.13

Votes pour : 10 Vote contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,
Le 08 avril 2025

Le Maire,

Nathalie MILWARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250407-202507-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Affichage : 11/04/2025

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Rouvres, le 07/04/2025
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Rouvres, le 07/04/2025

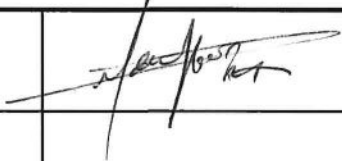
Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 9 + 1 pouvoir
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Pour : 10
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 26/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

01 MILWARD Nathalie	
02 ROUILLARD Albert	
03 PONSARDIN Catherine	
04 DUPOND Caroline	
05 CHESNEL Cyril	
06 FERRIE Thierry	
07 LEBON Christophe	
08 RAYMOND Vincent	
09 LALANDE Jehan	
10 MENNESSON Odile Pouvoir à Madame Danièle LARGILLIERE	
11 ZARPAS Jeremie	
12 LARGILLIERE Daniele	
13 LESUEUR Hadrien	

ARRETE ET SIGNATURES

14 MAUFRAIS Aurélien	
15 LIGNEUL Alice	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250407-202507-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2025
Affichage : 11/04/2025

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Rouvres, le